## FORMATION CONTINUE UNIVERSITAIRE PAYS DE LA LOIRE

Antonie LE GALL Responsable Developement Formation Contine Universitaire Payo de la Louie.

Noutes 10/11/10

REQU LE 15 NOV. 2010

The UNAM Intuluère MANNY 19 Bis me de la Nouei Byas de Fer HL 200 NANTES a l'attention de M. Francis y GUEL

Deurs le prelonsement de mos rélents nanages our votre réspendent de portable, je me permets de voles adresser, à titre d'information, une copie du courner einis far gres Le cointe, prévident de l'untersité de Noutes.

Ce courrier, rignifiant la fui de mon contrat avec l'Université de Mantes le 31 décembre 2010, implicite mon intépration au sein du PRES UNAM four pour source, dans le cadre élagir de votre mucture, la dynamique et les actions dévelopées far la Formation Continue Universaire Says de la louie defuis Lans et demir.

Je reste à votre disposition four de lauger nu Cette despective, en amout de votre prochaine rehuiser de bruseau le bendredi 19 novembre.

Apec was mailleurs valutations.

www.fcupaysdelaloire.fr



PRÉSIDENCE DE L'UNIVERSITÉ

Nantes, le 27 octobre 2010

Le Président de l'Université de Nantes

Monsieur Antoine LE GALL

Le

S/c monsieur le Directeur du Service Commun de la Formation Continue

0 4 NOV. 2010

Nos références : SL/SB/ 2010-2011 nº 3,9, Suivi par : Sophie BALADI sophie.baladi@univ-nantes.fr

OBJET : portage de la mission interuniversitaire de formation continue

Monsieur, Cher Collègue,

Vous êtes actuellement agent contractuel de l'Université de Nantes, au Service Commun de la Formation Continue au sein duquel vous assurez les fonctions de chargé de mission marketing - développement de la formation continue pour les universités des Pays de la Loire (universités de Nantes - Angers - Le Mans).

La Région des Pays de la Loire apportant son soutien aux politiques de développement de la formation tout au long de la vie des trois universités dans le cadre du PRES UNAM, je souhaite vous informer que votre contrat, qui arrivera à terme le 31 décembre prochain, ne sera pas reconduit au sein de notre établissement.

En effet, le PRES dispose désormais d'une structure opérationnelle lui permettant de procéder à des recrutements et, de ce fait, l'engagement unique de l'Université de Nantes pour la continuité de cette mission interuniversitaire ne se justifie plus.

Du point de vue strictement administratif, et conformément à l'article 5 de votre contrat, il convient donc que vous épuisiez vos droits à congés avant le terme de celui-ci.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile, je vous prie de croire, Monsieur, Cher Collègue, en l'assurance de mes sentiments dévoués

Yves LECOINTE

1 quai de Tourville BP 13522 • 44035 Nantes CEDEX 1 Tél. 02 40 99 83 83 • Fax 02 40 99 83 13 drh@univ-nantes.fr www.univ-nantes.fr